

[Accueil](#)

[Services](#)

[Vie associative - Lorient Asso](#)

[Lorient Asso vous accompagne](#)

[Mises à disposition](#)

Mises à disposition

Conformément aux termes de la charte d'engagements réciproques signée en 2008, la Ville de Lorient s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à soutenir les associations en leur apportant, en temps voulu, des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Cela peut se traduire par la mise à disposition de salles ou de locaux nécessaires au fonctionnement et aux activités des associations.

Prêt ponctuel de salles

Demande de local
associatif

Domiciliation du siège
social